

Accord National du 10 juin 2008 de la production agricole

Cotisations Santé au 1^{er} janvier 2022, Régime Général

Situation de famille	Taux de l'Accord (PMSS)	Régime Conventionnel		
		Montant total	Montant Employeur	Montant Salarié
Salarié	1,0566%	36,22 €	18,11 €	18,11 €
Extensions (offre à affiliation obligatoire)				
Famille	1,4511 %	49,74 €	-	49,74 €
Enfant (gratuité à partir du 3 ^{ème})	0,5687 %	19,50 €	-	19,50 €
Conjoint	1,0566 %	36,22 €	-	36,22 €

Cotisations Santé au 1^{er} janvier 2022, Régime Local

Situation de famille	Taux de l'Accord (PMSS)	Régime Conventionnel		
		Montant total	Montant Employeur	Montant Salarié
Salarié	0,6805 %	23,33 €	11,67 €	11,66 €
Extensions (offre à affiliation obligatoire)				
Famille	0,9355 %	32,07 €	-	32,07 €
Enfant (gratuité à partir du 3 ^{ème})	0,2548 %	8,73 €	-	8,73 €
Conjoint	0,6805 %	23,33 €	-	23,33 €

Montant du PMSS 2022 = 3 428 €

Association Nationale Interprofessionnelle de Prévoyance des Salariés

2 boulevard de Pesaro - Immeuble West Park 2 - 92024 Nanterre

Institution de Prévoyance agréée par arrêté ministériel du 17 octobre 1979 - régie par le titre III du livre IX du Code de la Sécurité Sociale.

www.anips.fr

Anips

EN PARTENARIAT AVEC

